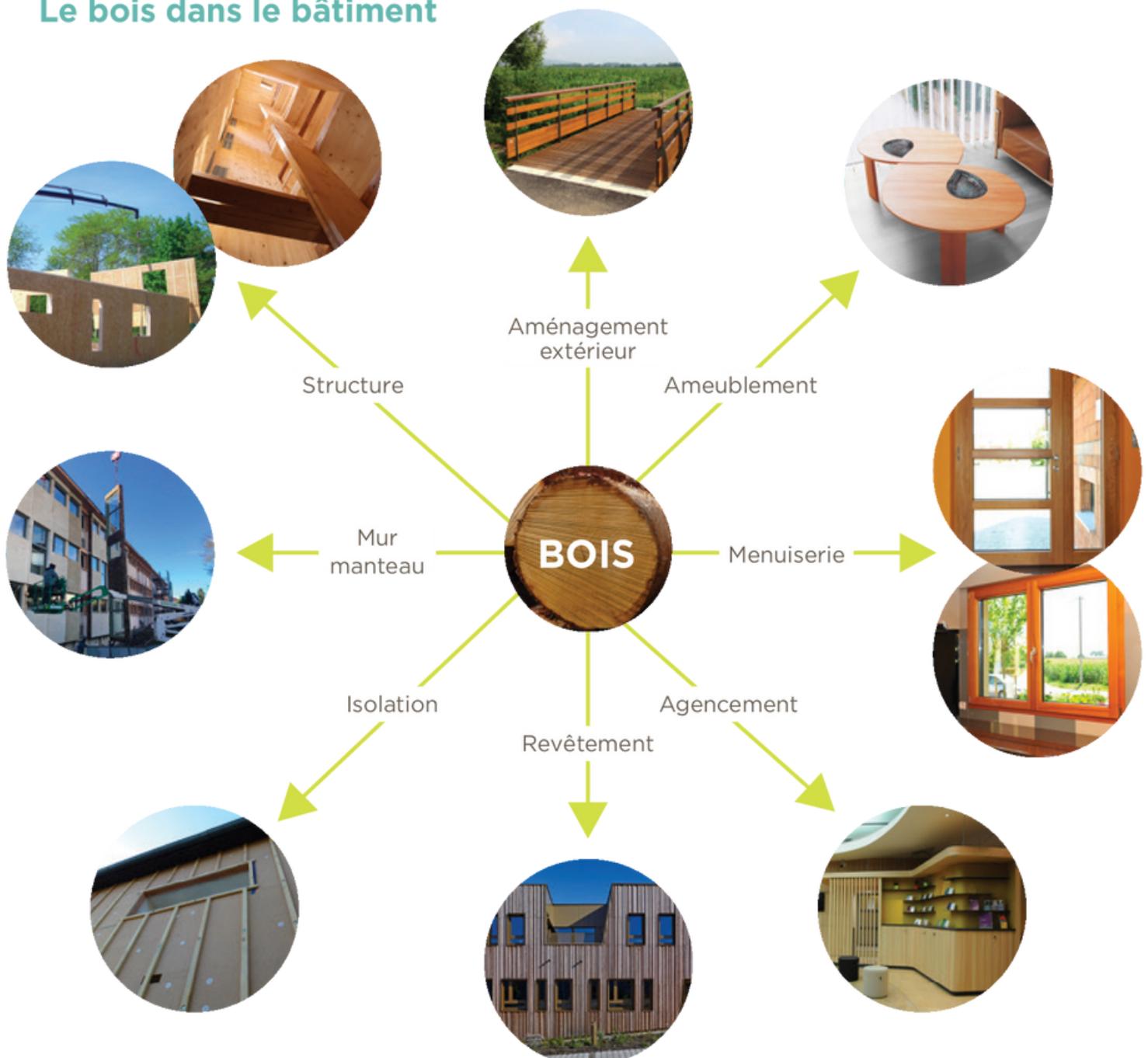




À l'heure du changement climatique et de la transition écologique, **le secteur du bâtiment contribue à 30 % des émissions nationales des gaz à effet de serre.**

Pour parvenir à construire des bâtiments moins consommateurs d'énergies fossiles et moins émetteurs de gaz à effet de serre, **il faut privilégier des matériaux de construction ayant un potentiel de substitution élevé.** C'est le cas du matériau bois.

Le bois dans le bâtiment



Utiliser un matériau pour la qualité et sa liberté architecturale



Cellules commerciales et place urbaine à Éloyes (88)
© Nicolas Waltefaugle / HAAH Atelier d'architecture

Le bois est un matériau aux multiples facettes qui **offre une grande palette de solutions techniques qui s'inscrivent dans des formes d'expressions architecturales diverses**, en offrant de nombreuses solutions pour construire ou rénover des lieux de vie avec des volumes et des intérieurs chaleureux et fonctionnels.

Réaliser des bâtiments dotés de façades aux finitions variées



École maternelle Simone Veil à Marckolsheim (67)
© Stéphane Spach / AJEANCE

De l'enduit au bardage bois, en passant par les panneaux composites ou minéraux, ou les revêtements en tuiles, **toutes les solutions sont possibles** pour intégrer au mieux le bâtiment bois dans son environnement.

Construire des bâtiments à très faible déperdition thermique



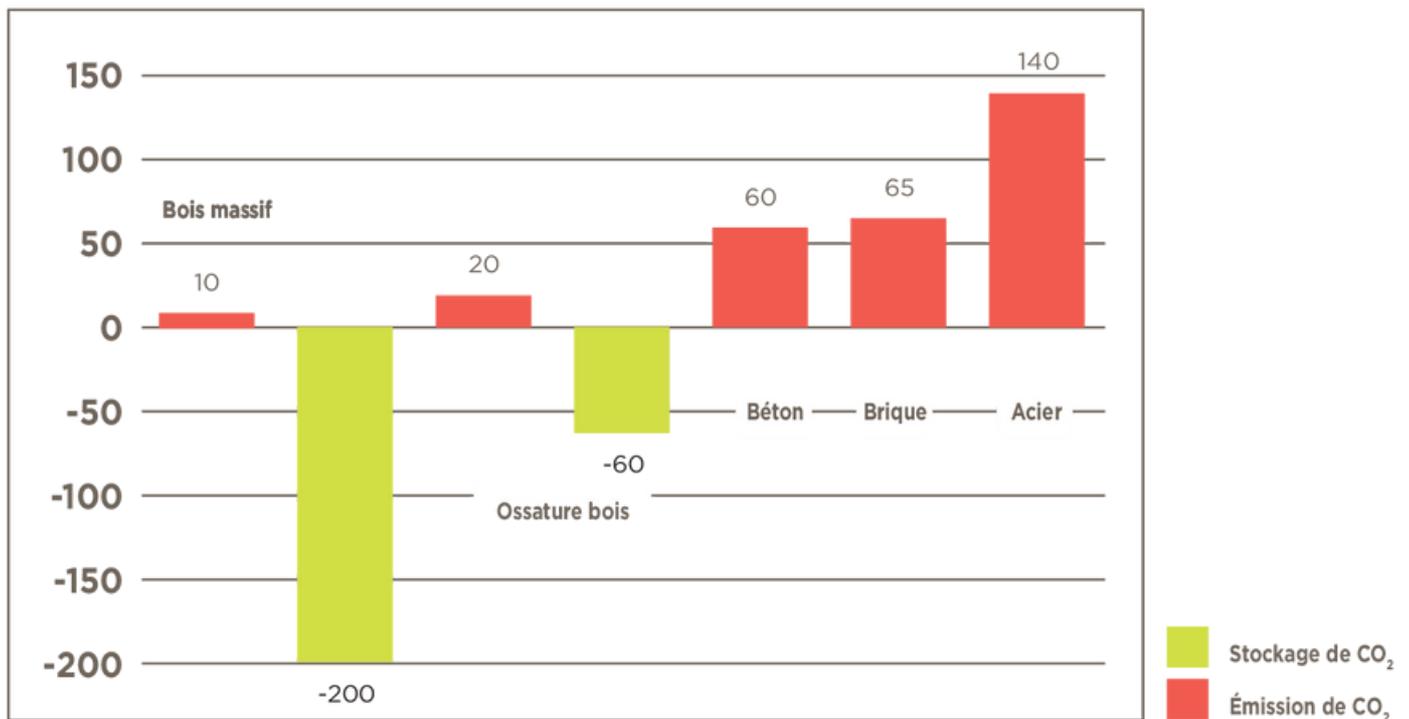
Mairie et bibliothèque à Cocheren (57)
© Pierre Pommereau/G. Studio, K&+ Architecture globale

Étanchéité à l'air, performance thermique, absence de sensation de parois froides, murs moins épais, gain d'espace pour les mêmes performances, forte réduction des ponts thermiques... **Le bois offre des lieux de vie confortables et chaleureux, dans lesquels on se sent bien.**

Utiliser un matériau s'inscrivant dans la stratégie nationale bas carbone

Lors de sa croissance, l'arbre séquestre le CO₂ de l'atmosphère. **Une forêt bien gérée et exploitée peut emmagasiner annuellement de 3 à 5 T de CO₂ par hectare** grâce aux jeunes pousses très « carbonivores ». Le carbone est stocké de manière durable après la récolte du bois. **Le matériau emprisonne le CO₂ qui restera stocké dans les éléments de bois d'œuvre, pendant toute la durée d'utilisation du bâtiment.**

Émissions de CO₂ des différents matériaux par m² de parois



Source : FCBA Étude CARBOSTOCK, données 2005

Utiliser un matériau à faibles impacts : environnemental, renouvelable et recyclable

Le bois ne nécessite que très peu d'énergie pour sa récolte et sa transformation. **Son impact environnemental est le plus faible des matériaux de construction. Il est le seul matériau structurel de construction issu d'un produit végétal.**

Avec la **Réglementation Environnementale RE 2020**, le bâtiment doit être sobre en énergie, bien connecté à son territoire et avec une faible empreinte carbone. Il anticipe ses transformations possibles comme sa déconstruction, se préoccupe de la santé et du confort des usagers, et est économe pendant son exploitation. **Le bois est le matériau privilégié pour répondre à ces exigences.**

Pour en savoir  sur la réglementation : www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020

Utiliser un matériau qui dynamise et soutient l'économie locale

Les secteurs de la forêt, de la mobilisation, de la transformation, de la construction et de l'aménagement des lieux de vie sont des vecteurs importants d'aménagement du territoire, du

maintien et du développement des activités et des emplois notamment en zone rurale. **La forêt étant par nature non-délocalisable.**

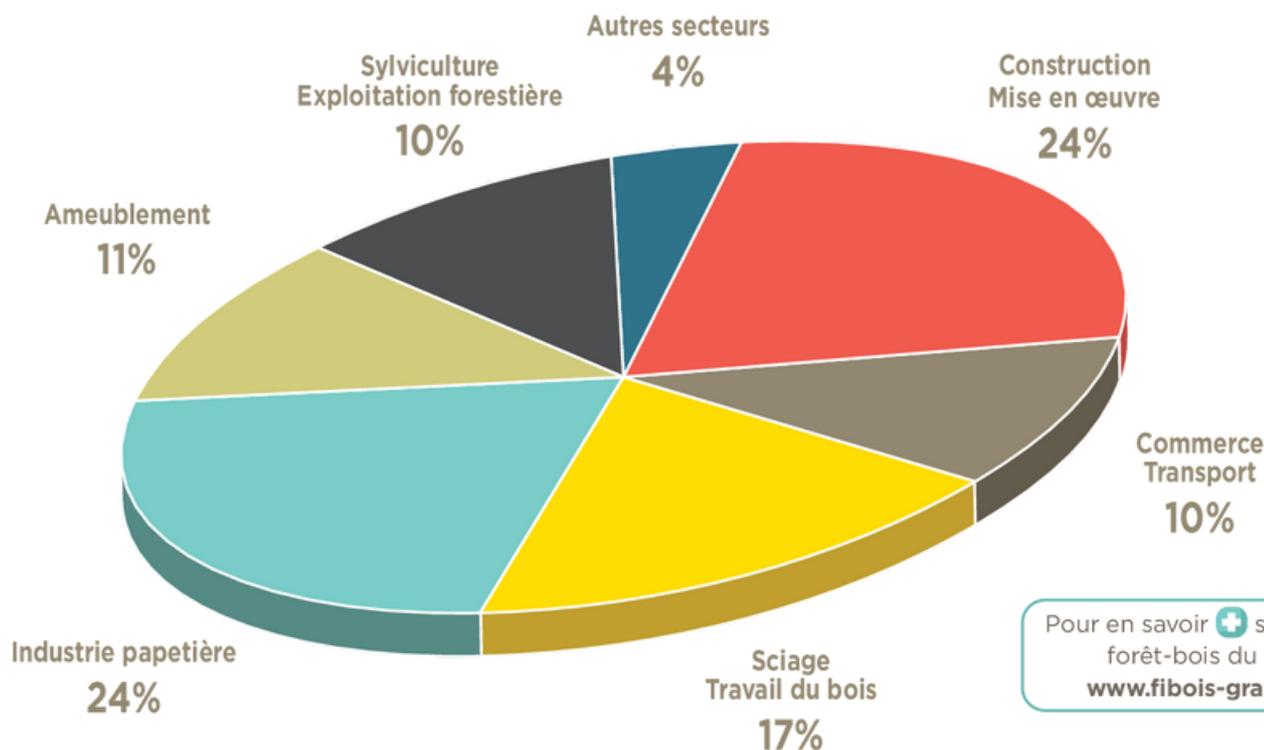
Pour en savoir  sur la forêt du Grand Est : www.draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/foret-bois-r5.html

Pourquoi choisir le bois local ?

Le bois local est un bois issu d'un circuit d'approvisionnement et de transformation le plus court possible entre son lieu de production, de transformation et de mise en œuvre. Le bois local peut provenir de régions limitrophes, et dans certains cas de pays limitrophes.

En région Grand Est, la ressource bois est abondante, les entreprises de 1^{ère} et 2^e transformations sont nombreuses. Le bois régional de grande qualité est utilisé sur les différents marchés nationaux du bâtiment... En s'appuyant sur le réseau des acteurs et le savoir-faire des entreprises régionales, on peut construire ou rénover des bâtiments en circuit court avec un faible impact environnemental.

La filière forêt-bois en région : une multitude de produits et d'activités



Qu'appelle-t-on « bois local » ?

Le « bois local » a la définition que veut bien lui attribuer le porteur de projet. S'agit-il de bois « français » ? De bois « de proximité » (si oui, laquelle) ? De bois marqué par une certification ou toute autre démarche de provenance ?

En zone frontalière, il est d'autant plus difficile de fixer une limite (ex : pour un usage en Alsace, le bois de la Forêt-Noire, bien que provenant d'Allemagne n'est-il pas plus « local » qu'un bois issu des Alpes, toute.

Finalement, au-delà de l'application d'une définition *stricto sensu*, **utiliser du bois local revient à répondre à l'objectif du maître d'ouvrage pour un projet donné**, selon sa sensibilité et sa volonté d'agir en faveur de l'environnement et de l'économie circulaire.

Il est tout à fait bénéfique pour un maître d'ouvrage qui construit pour la première fois en bois, qu'il soit sensible à utiliser du bois provenant de France. Un maître d'ouvrage déjà sensible au bois pourra fixer des exigences plus fortes, allant jusqu'à vouloir utiliser du bois poussant sur son propre ban communal.

Bois local : comment l'employer ?

Indiquer une provenance géographique du bois que l'on souhaite dans son bâtiment n'est pas conforme à la Règlementation des Marchés Publics. Pour réussir à intégrer du bois local, un seul maître mot : **l'anticipation**.

Cela se traduit notamment par les besoins suivants :

- se renseigner sur la ressource disponible et les savoir-faire locaux,
- identifier des références de bâtiments utilisant du bois local, pour bénéficier d'un retour d'expérience,
- mentionner dès le programme **son souhait que le bâtiment s'inscrive dans une démarche de développement durable, favorisant les circuits courts**,
- identifier des compétences sur le territoire,
- vérifier le souhait du candidat de bien intégrer le bois local et d'avoir bien compris la volonté du maître d'ouvrage,
- favoriser le critère « Bois local » dans la note technique d'évaluation,
- vérifier l'adéquation entre la conception et la disponibilité des bois locaux (sections, volumes...).

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

La Région
Grand Est

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

France
Bois
Forêt
INTERPROFESSION
NATIONALE
www.franceboisforet.fr

FB FIBOIS
FRANCE